

COLLEGES COMMUNAUX

Un tiers de femmes: dès 2018, c'est parti !

C'est sur un débat un peu échevelé que les débats en commission du Parlement wallon avaient été bouclés en juillet dernier : la proposition de décret Écolo instaurant la présence d'au moins un tiers de femmes dans les collèges communaux et provinciaux dès 2018 avait, à l'étonnement et à la joie de l'opposition Écolo, été adoptée à l'unanimité. Bon. Le contexte était particulier : une majorité en cours de basculement, une députée cdH rebelle (Isabelle Stommen) face à la consigne de vote de son groupe, un amendement et des négociations intenses pour que le cdH ne perde pas la face... Mais au final, cette miraculeuse unanimité.

Hier, en plénière, Écolo craignait néanmoins de voir le texte buter sur

un écueil : celui des « arrondis ». Si le principe du tiers (de femmes ou d'hommes) devient la règle au sein des collèges communaux et provinciaux, quand passe-t-on à l'unité supérieure avec un collège de 7 personnes, par exemple ? Parce que 7 divisé par 3, ça fait 2,3. Écolo est clair : on arrondit vers le haut, à 3 (à 4 s'il y a 10 échevins, etc.), « *puisque notre texte ne parle pas d'un tiers mais de "au moins un tiers"* », rappelle la députée Écolo Héléne Ryckmans.

Le MR et le cdH préfèrent arrondir vers le bas. C'était le sens d'un de leurs amendements hier. Écolo regrette que le message soit brouillé alors que tout le monde était d'accord sur la version « large ». Mais le texte « rétréci » est voté. Unanimité. On avance, malgré tout... ■ **P.S.**